

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 ; ; six mois 14 ; ;
 ; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuveur, 25 (côté de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et MM. LAFFITE-BULL

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de Roubaix et Tourcoing.

On reçoit les annonces, à Paris, chez M. LAFFITE-BULL, n° 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 7 MARS 1868.

BULLETIN

Le Corps législatif a adopté hier la nouvelle réduction de l'article 3 sur la presse. En voici les dispositions :

Le droit de timbre est réduit à 5 centimes dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et à 2 centimes partout ailleurs.

Sont affranchies du timbre les affiches électorales d'un candidat, contenant sa profession de foi, une circulaire signée de lui, ou seulement son nom.

Le nombre de dix feuilles d'impression des écrits non périodiques prévu par l'article 9 du décret du 17 février 1852, est réduit à six, et le droit de timbre abaissé à 4 centimes par feuille.

Cinq amendements à cet article ont été successivement écartés. L'un demandait l'abolition du timbre pour les publications qui ne feraient pas d'annonces; les autres, la réduction du timbre à 3 et 1 centime; le dernier tendait à assimiler le département de Seine-et-Oise aux autres départements.

Jeudi, à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, le nouveau cabinet anglais a exposé son programme de politique intérieure et extérieure. Ainsi qu'on le supposait, c'est un changement, non de choses, mais de personnes. Ses modifications sont de si peu d'importance, suivant lord Malmesbourg, qu'il est permis de dire que c'est le même cabinet et la même politique.

On écrit de Berlin que des voitures de gala de la cour ont conduit le prince Napoléon au palais du roi. Le prince portait l'uniforme de général.

Le prince Napoléon a reçu la visite des princes Albert et Adalbert, de Prusse, du duc Auguste de Wurtemberg et M. de Bismark, président du conseil, qui est resté une demi-heure avec S. A.

On parle d'un coup d'état à Bucarest. Un député a fait, à ce propos, une inter-

pellation au gouvernement roumain. La majorité l'a empêché de parler. Un tumulte épouvantable a eu lieu. La minorité a déclaré vouloir donner sa démission.

Les spéculateurs, plus hardis que scrupuleux, ont essayé de répandre hier à la bourse de Paris le bruit de la mort de S. S. Pie IX. D'après les dépêches transmises de Rome, le Souverain-Pontife jouit d'une santé parfaite.

J. REBOUX.

LA VIE PRIVÉE

Nous n'aurions jamais cru que le second amendement de M. de Guilloutet, celui qui punit de 500 fr. d'amende toute assertion relative à la vie privée des citoyens, même l'assertion la plus innocente, la plus optimiste, la plus bienveillante, pourvu qu'il y ait plainte de la personne désignée, eût la moindre chance d'être adopté par la commission de la loi sur la presse. Nous étions trop optimistes : M. de Guilloutet triomphe, et la commission vient d'inventer une contravention qui n'a jamais existé et qui n'existe encore chez aucune nation du monde.

Cependant, nous nous refusons à croire que l'article suggéré par M. de Guilloutet et accepté par la commission soit adopté par le Corps législatif. Il mutilerait le journalisme, il le forcerait (on le verra bientôt) de renoncer à ses nouvelles les plus intéressantes et les plus utiles; il le renfermerait dans le cercle des discussions abstraites et générales. Ni les ministres ni la majorité n'ont intérêt à nous imposer une nécessité qui se retournerait contre leurs actes et leurs idées.

Probablement, plusieurs membres de la majorité en lisant l'amendement original de leur collègue se sont dit : Au moins, on respectera les personnes, on n'ira plus fouiller dans la vie des familles, comme la mode s'en est répandue, on ne sait pourquoi, depuis quinze ans. Peu nous importe, après tout, qu'on discute les principes, pourvu que, nous, nous soyons saufs.

Il y a dans ce raisonnement une grande illusion. Rien n'est plus facile à un habile homme que de désigner, sans la nommer, une personne qui sera reconnue par tous ses ennemis intimes, de raconter, sous le masque d'un portrait de fantaisie, tous les détails de sa vie privée, sans rien marquer de trop précis, et de passer de la sorte

à travers les mailles de l'amendement qu'on propose.

Oui, les gens qui auront à satisfaire des haines inavouables pourront encore pratiquer leur odieux métier; et la loi frappera, au contraire, sans qu'ils puissent échapper à ses coups, les écrivains consciencieux qui voudront renseigner leur pays sur ce qu'il lui importe le plus de connaître. Aussi bien, remarquons que nous ne serons pas jugés par un jury, mais par un tribunal qui regarde comme son premier devoir d'appliquer la loi pénale, d'après son texte rigoureux. Or, quel est ici le texte? Que veut-il? Que frappe-t-il? Il frappe toute allégation sur la vie privée; et qu'est-ce que la vie privée? Une définition serait ici assez difficile. Mais d'une façon générale, tout ce qui appartient pas à la vie officielle d'un homme, quel qu'il soit, est du domaine de la vie privée. Sans aucun doute, M. de Guilloutet et la commission n'ont que l'intention de punir ces indiscretions méchantes qui, sans porter atteinte à la considération morale des citoyens, sans être complètement diffamatoires, le sont néanmoins à moitié. Mais la rédaction qu'ils proposent va bien au delà du but qu'ils poursuivent; et, encore une fois, cette rédaction formelle liera la conscience des juges. Personne certes, dans l'Assemblée législative à l'heure où l'on vota la loi sur le colportage, n'avait l'intention de l'appliquer à la distribution des bulletins électoraux. Mais le texte de la loi prohibait toute distribution d'imprimés; la jurisprudence l'appliqua littéralement, et le bulletin fut traité en suspect comme le livre et la brochure. Il en serait de même, très certainement, d'une loi qui proscrierait les assertions même non injurieuses, même bienveillantes, sur la vie privée. Elle serait prise à la lettre; et, prise à la lettre, elle nous interdirait tout, même de raconter les voyages des princes, des ambassadeurs, des ministres, lorsqu'ils ne seraient pas accomplis avec un mandat authentiquement officiel, et quand bien même nous les regarderions comme ayant une importance politique de premier ordre.

Par exemple, tous les journaux annonçaient récemment que le prince Napoléon partait pour Berlin. Il part sans avoir aucune mission officielle. On essaie même de nous faire croire qu'il n'a aucune mission officielle. Mais il n'y a pas un homme de bon sens qui ne comprenne que dans l'état actuel de l'Europe, et surtout après les bruits qui ont circulé sur le programme politique du prince Napoléon, son voyage quoique constituant un acte de la vie pri-

vée, ne révèle une tentative diplomatique qui échouera peut-être, mais qui touche aux intérêts les plus directs de la France et de la paix européenne. C'était donc notre droit, bien plus, c'était notre devoir de le constater : ce serait même notre droit de montrer qu'il ne peut avoir que des conséquences fâcheuses. Cependant si l'amendement de M. de Guilloutet avait déjà force de loi, en racontant à nos lecteurs un fait si authentique, un fait si important et qui est l'objet des commentaires de toute la presse européenne, nous aurions commis une contravention, nous nous serions exposés sans avoir nui à personne et pour avoir rendu un service à notre pays, à une amende de 500 fr.

Ajoutons que la moitié au moins des nouvelles qui paraissent dans un journal sont précisément de même nature que celle que nous venons de citer, ou, en d'autres termes, que tout en n'ayant aucun caractère officiel et public, elles constituent les éléments les plus essentiels de toute discussion approfondie sur les intérêts publics. On peut affirmer que toute la politique extérieure des journaux deviendra complètement vide et ne reposera sur aucune base solide, si l'on est interdit de mentionner les faits extra-officiels. La diplomatie vit dans ces faits, ou, du moins, elle débute toujours par eux dans toutes ses entreprises. Ce sont les voyages de M. de Goltz à Biarritz — pour cause de santé — qui nous ont valu nos déceptions et nos angoisses de 1866. Avec l'amendement de M. de Guilloutet, le contrôle de la France sur sa politique extérieure deviendra une chimère, et qui ne sait que ce contrôle est devenu aujourd'hui plus que jamais indispensable.

Que les écrivains de mauvaise foi qui sèment d'odieuses calomnies soient punis par la loi, comme ils sont flétris par l'opinion publique, à la bonne heure, c'est ce que nous-mêmes nous demandons. Mais que pour éviter quelques épigrammes qui ne touchent à l'honneur de personne, on rende impossible le contrôle du pays sur ce qui lui est le plus nécessaire de connaître et de contrôler, ce serait sacrifier l'intérêt de tout un peuple à l'amour-propre de quelques personnes. Encore une fois, nous voulons espérer que la Chambre repoussera la proposition de M. de Guilloutet et de la commission; ce n'est même pas là une question de libéralisme, c'est une question de bon sens et d'intérêt national.

(Avenir National) FRÉDÉRIC-MORIN.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 6 mars.

On n'a pas manqué de remarquer les déclarations pacifiques faites hier par le ministre d'Etat : elles mériteraient d'être reproduites en tête du projet de loi dans l'exposé des motifs; mais elles auraient pu précisément servir d'argument contre le projet de loi et aider à faire dissimuler le chiffre du contingent. Malheureusement, il en sera pour ces déclarations combinées des précédentes; elles ne pourront rien changer à l'état des choses. Les événements, sont plus forts que les hommes et les intentions; et les événements semblent se conjurer pour amener dans un avenir peu éloigné une crise militaire.

Une dépêche de Berlin nous apprend que le prince Napoléon est arrivé hier à Berlin et qu'il y a été reçu par M. Benedetti : voilà qui venons apprend pas grand chose; il est vrai qu'il est chargé d'une mission, ce n'est pas au télégraphe que nous devons demander quelque indication.

Sous ce titre *Bilan de l'Empire*, M. Horn va publier une brochure qui fera sensation; c'est le résumé de la gestion financière depuis 1852; l'auteur y réunit les preuves de la nécessité de faire des réformes radicales dans l'administration des finances; la conclusion est des plus énergiques et se résume dans ces deux mots : Réformes ou banqueroute!

A propos de M. Horn, je puis vous dire que c'est à tort que l'on a cité son nom parmi les candidats à la succession du comte Duchâtel à l'Académie des sciences morales; il est certain que malgré les instances de quelques membres de l'Institut il n'a pas voulu poser sa candidature.

Le bilan de la Banque signale seulement une augmentation de 4 millions dans l'encaisse depuis huit jours. Il arrive un moment où les millions ne se réunissent plus que lentement. C'est vers le 20 que sera probablement émis l'emprunt; après les déclarations de M. Rouher ce ne peut plus être qu'un emprunt de la paix....

CH. CAROT.
Paris, 6 mars.

Je ne puis, sans m'insurger et protester énergiquement, laisser passer une étonnante déclaration faite hier devant le Corps législatif par M. Nogens Saint Laurent,

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 8 MARS 1868.

— 14 —

LE CAPITAINE DES ARCHERS

II.

LES EXPLOITS DE GUILLAUME SABOREAU

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 4 mars).

Guillaume Saboreau, empereur de Galilée, déchu, parle pour son saint, dit un autre.

— Moi! ah! par exemple, suis-je gros?

— Pas du tout, répondit Mathias Duracher, vous êtes seulement énorme.

— Peut-on dire!

— Allons, interrompit Giraud, le vin de Geneviève ne vaut rien ce soir; il vous fait dire à tous des bêtises. Aussi,

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

maître Guillaume et moi, qui sommes deux êtres raisonnables, nous allons vous quitter. — Ils vont rester là jusqu'au couvre-feu, ajouta-t-il à voix basse en s'adressant à Saboreau.

— Partons, je le veux bien, répondit celui-ci; aussi bien, tu as raison, le vin de Geneviève ne vaut pas un demi-blanc la mesure. — Geneviève!

La jeune femme était dans la pièce suivante, occupée à faire dire une courte prière à son petit Pierre.

— J'y vas! cria-t-elle.

Elle acheva la prière et vint ensuite vers Saboreau.

— Ça, Geneviève, votre vin n'est pas bon ce soir.

— Il est comme toujours, maître Guillaume.

— Vous ne le vantez pas.

— Il se vante de lui-même.

— Vous l'avez fait longuement baptiser, me semble-t-il.

— Vraiment, maître Guillaume, vous avez une large que je se plaît à causer.

— Geneviève, je vais vous payer, car je suis pressé de partir; autrement je vous aurais prouvé, clair... comme de l'eau, que votre vin est plus chrétien que jamais. Combien vous dois-je?

— Deux pots... c'est six blancs.

— Tavernière du diable! fit le galant Guillaume, vous êtes aussi chère que jolie. Tendez-moi votre joue, gentille commère, et je vous donne les six blancs demandés.

Geneviève s'était reculée devant la démonstration hostile de maître Saboreau.

Cette scène se passait sur le pas de la porte séparant la boutique de la chambre du fond, entre Guillaume et Geneviève seuls. Les autres buveurs, y compris Gi-

raud, étaient restés à table, leur bruyante conversation ne leur permettait pas d'entendre le colloque de la tavernière et de l'ex-empereur.

— Maître Guillaume, payez-moi, et laissez-moi en paix, répondit très-sèchement Geneviève.

Et elle tendit la main et non la joue.

Au lieu d'y mettre la monnaie réclamée, Guillaume se saisit de la main et y déposa un plantureux baiser.

— Si vous n'aviez pas une aussi sale figure, dit la jolie tavernière, je vous aurais confiné comme vous ne l'avez jamais été.

— Vous êtes cruelle, Geneviève, répondit maître Guillaume; je ne suis peut-être pas un Apollon, mais j'ai d'autres avantages.

— Assurément! fit Geneviève avec ironie.

— D'abord, je suis un homme d'esprit, au-dessus des vulgaires ivrognes qui fréquentent votre cabaret, et parmi lesquels sans doute vous avez fait un choix.

La tavernière releva la tête avec fierté.

— Si vous êtes un homme d'esprit, maître Saboreau, vous devez comprendre, dit-elle, que je n'ai que faire de tous ces manants, non plus que de vous.

— Deux, je le crois, mais de moi, c'est bien différent; écoutez donc, je n'ai pas que mon esprit pour tout avantage; depuis que j'ai quitté la chambre des Comptes, j'ai cherché à me faire une position, et j'en ai une maintenant.

— Ecrivain public à la porte du Palais! dit avec un dedain moqueur la jeune femme.

— Ostensiblement, Geneviève; mais croyez-vous que ce soit tout? Vous semble-

z-vous qu'à ce métier je serais vêtu comme je le suis? Pourpoint neuf, chère Geneviève, chausses neuves... voyez plutôt.

Et Guillaume s'adressait lui-même avec complaisance.

— Or, continua-t-il, ceci vous démontre que j'ai quelque ressource inconnue. Vous ne devinez pas d'où elle vient?

— Du tout, et cela ne m'inquiète nullement.

Le vin rendait maître Guillaume assez communicatif; comme il en avait absorbé une certaine quantité, il reprit :

— Je vais vous mettre sur la voie : n'avez-vous pas entendu la nouvelle que j'ai communiquée tout à l'heure à ces compères?

— Quoi? le départ du Dauphin?

— Et l'entrée à Paris du roi de Navarre. Eh bien! cette nouvelle, que personne ne connaît encore, comment pensez-vous que je l'ai apprise?

— Que sais-je, moi! Je vous répète que cela ne m'intéresse point.

— Holà! maître Guillaume Saboreau disant des douceurs à notre gente tavernière! cria tout à coup Giraud en se retournant.

— Eh non! dit Guillaume, nous causons affaires.

Les buveurs se mirent à rire, et reprurent leurs gobelets.

— Guillaume, dit Giraud, hâte-toi, le couvre-feu va sonner.

— Es-tu simple, avec ton couvre-feu; il n'est pas sept heures.

— Il ne faut pas si longtemps pour me payer vos six blancs, fit observer Geneviève impatientée.

— Les voilà, ces six blancs, dit Saboreau; mais je ne vous les donnerai que

quand vous m'aurez répondu, Geneviève, je vous donne ma parole que je vous aime; aimez-moi, et je fais de vous la plus heureuse femme du monde.

— Allez donc ailleurs cuever votre vin, répondit Geneviève avec dégoût.

— Vous dites une sottise ma commère; dans deux mois peut-être je serai président de cette chambre des Comptes.

— D'où l'on vous a chassé.

— Sous le Dauphin.

— Et vous y rentrerez président...

— Sous le roi de Navarre.

— En effet, que Charles le Navarrois triomphe, vous, son humble serviteur, ne pouvez manquer d'être récompensé de votre zèle.

— Eh! c'est cela même; on a besoin d'hommes sérieux, et l'on a jeté les yeux sur moi. Ancien conseiller-maître à la chambre des Comptes, j'étais possesseur de quelques secrets qu'on a voulu s'approprier; on les a payés, je les ai vendus. Vous êtes une femme forte, et vous comprenez bien cela.

— Très-bien, oui.

— Et puis, quand il a fallu des gens déterminés pour un coup quelconque, comme il y a un mois, à l'affaire du 22 février, où ce pauvre maréchal de Normandie, vous savez, celui qui fit pendre maître Perrin Macé, fut assassiné on ne sait guère par qui...

Geneviève fit un geste d'horreur.

— Fi donc! ma commère, n'allez point croire que je sois coupable d'une telle action; j'avais seulement trouvé l'homme qu'il fallait pour cela, voilà tout.

— Vous êtes un infâme, dit Geneviève indignée; allez-vous-en avec votre argent si vous voulez; et ne remétez jamais les